

Le 22 avril 2013

Culture, Création, Médiation

L'avenir des instituts
culturels nationaux pour le
rayonnement de la culture :
un pouvoir de coopération ?

Lucie Marchais
Ecole de la Communication
Sciences Po

Extrait

Les instituts culturels nationaux ont pour mission générale les trois dernières des six fonctions reconnues de la culture, à savoir la diffusion d'une culture nationale, l'échange entre des patrimoines culturels, et la formation aux cultures nationales, essentiellement à ses compétences linguistiques. Chaque institut s'inscrit dans un contexte binational, entre le pays d'origine qu'il représente et le pays d'accueil où il se trouve implanté, et obéit ainsi à une dynamique de diplomatie culturelle. Dans un premier temps nous avons cherché à décrire ces instituts culturels nationaux comme des dispositifs normatifs. Pour ce faire, nous avons montré en quoi les réformes récentes de ces instituts ont cherché à les inscrire dans une ambition régulatrice à la mesure de l'Union Européenne, qui obéit à une certaine conception de la culture comme vecteur de développement. Cette inscription dans le projet européen implique pour les instituts une ouverture vers le dialogue interculturel. Notre exposé a tâché de comprendre dans quelle mesure cette interculturalité constituait un objectif réel pour les instituts ou si leur action visait davantage la promotion de leur pays d'origine.

Ce questionnement autour de leur légitimité est allé de pair avec une évaluation de l'influence de ces instituts. En effet, à partir de quel critère mesurer l'impact des instituts culturels nationaux ? Leur volonté de promotion et de coopération transparaît dans le choix de leur programmation, qui détermine la stratégie d'influence adoptée par chaque institut. Il a semblé très difficile de mesurer cette influence, compte tenu de l'absence de critère et d'études empiriques. Néanmoins, le *soft power* des Instituts culturels nationaux apparaît dans leur volonté affichée de se créer une place non négligeable sur la scène culturelle locale du pays de leur implantation, comme dans leur rôle explicite présenté comme celui d'acteurs politiques d'une diplomatie d'influence.

Parfois les Instituts culturels nationaux privilégient une présentation de leur pays unilatérale au détriment du dialogue interculturel. Malgré le rayonnement culturel mis en avant par les protagonistes des instituts, leur influence semble aujourd'hui devenue plus modérée. Que ce soit par la disparition progressive des Instituts en raison de la diminution de leurs financements publiques, comme par la concurrence qu'ils subissent par d'autres acteurs, les Instituts du réseau européen EUNIC semblent aujourd'hui ne plus avoir les mêmes pouvoirs. Cette tendance vise à s'accroître compte tenu des nouvelles pratiques culturelles européennes qui émergent grâce aux NTIC.

Abstract

The general task of the national cultural institutes is the three last functions of the six admitted for characterizing culture, that is to say : the broadcast of a national culture, the exchange between cultural heritages, and the education to national cultures, mainly by teaching the national language. Each institute is set in a binational context, between the represented country and the host country and is thus included in the process of cultural diplomacy. Firstly, those national cultural institutes will be described as prescriptive devices. To that end, we endeavoured to demonstrate how the recent reforms of those institutes tried to engrave them in a regulator aim determined by European Union which considers culture as a driver of development. This inclusion in the european project implies for the institutes to open themselves to intercultural dialogue. The goal of our paper was to wonder whether and to what extent this interculturality was a real aim for the institutes, or if their concrete action more targeted the promotion of their country of origin.

This questioning about their legitimacy went together with the assessment of the influence of those institutes. Indeed, from which criterions is it possible to measure the impact of national cultural institutes ? Their will of promotion and cooperation can be seen in the programmation they choose, which shows the influencing strategy adopted by each institut. It happened to be very difficult to measure this influence, given that no empirical criterions or reports could have been found. Nevertheless, the “soft power” of the national cultural institutes appears in their declared will to create for themselves a significant space in the local cultural stage of their host country, like in their explicit role introduced as the one of political decision-makers of an influencing diplomacy.

Sometimes, the national cultural institutes give priority to an unilateral presentation of their country, at the cost of the intercultural dialogue. In spite of the cultural dissemination favoured by the insitutes’ protagonists, their influence seem to be less important today. Whether because of the gradual disappearance of their public financing, or because of the pressure put on them by the other competitive actors, the institutes of the european network EUNIC do not appear to have the same power anymore. This tendency aims to grow, considering the new european cultural practices which spring up thanks to the NTIC.

Introduction

En vue d'introduire une première définition des missions culturelles que se donnent les instituts culturels nationaux européens, nous avons choisi de partir de la définition pragmatique et consensuelle de la « culture » élaborée par le groupe de travail européen sur les statistiques culturelles (LEG¹). Cette définition établit à l'action culturelle les missions suivantes : conservation, création, production, diffusion, échange, formation. Les instituts culturels nationaux ont pour mission générale les trois dernières de ces six fonctions. La diffusion dont nous parlons ici est celle d'une culture nationale, l'échange celui entre plusieurs patrimoines culturels, et la formation celle d'une culture nationale, et principalement de ses traits linguistiques.

Chaque institut s'inscrit dans un contexte binational, entre le pays d'origine qu'il représente et le pays d'accueil où il se trouve implanté. En impliquant un accord entre ces deux pays, les instituts obéissent à une dynamique de diplomatie culturelle. Parce qu'ils jouent le rôle de médiateurs entre les pays qu'ils représentent et les pays qui les accueillent, leur action est complémentaire à celles des ambassades. Les instituts culturels nationaux appartiennent au réseau EUNIC² qui regroupe les organismes des Etats membres de l'Union européenne chargés de l'action culturelle à l'étranger. Le réseau EUNIC est «un réseau actif qui encourage ses membres à mettre en œuvre des projets communs ; un réseau d'apprentissage qui permet le partage des idées et des pratiques entre ses membres ; un réseau en partenariat avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et des partenaires du monde entier ; un réseau de promotion qui permet de sensibiliser l'opinion à l'utilité de relations culturelles entre les peuples du monde et d'en accroître l'efficacité» (EUNIC). La stratégie est définie par les hauts responsables des organismes membres. Le réseau est présidé pour l'année 2012-2013 par la directrice de la politique culturelle et du français au ministère français des Affaires étrangères et européennes.

Nous tâcherons de comprendre dans quelle mesure l'interculturalité soutenue

¹ LEG : European Leadership Group

² EUNIC : European Union National Institutes for Culture

par le projet européen constitue un objectif en soi ou un instrument de présentation pour les instituts nationaux culturels. En somme, les instituts culturels nationaux sont-ils des objets de promotion de leur pays d'origine ou visent-ils la coopération entre les états européens ? De plus, quels pouvoirs possèdent ces Instituts ? Comment mesurer leur influence ? Si ces institutions aspirent à soutenir le dialogue interculturel, quelle stratégie ont-elles élaborée pour ce faire ?

Cet angle d'étude qui vise à mesurer l'ambition et l'avenir des instituts ne nous a pas permis de mener une enquête empirique détaillée auprès des différents instituts culturels. Compte tenu des très faibles études qui ont été menées sur le sujet, notre travail a cherché avant tout à dégager des questionnements généraux, sans pour autant les insérer systématiquement dans un contexte précis. Néanmoins, il nous a parfois été possible d'illustrer notre propos par des exemples.

Dans un premier temps il s'agira de décrire l'ambition politique qui préside à l'initiative de la création des instituts culturels nationaux, avant de mesurer leur impact au travers des différentes stratégies d'influence qu'ils mettent en oeuvre pour établir leur *soft power*. Enfin, nous chercherons à porter un regard critique sur l'avenir du pouvoir de ces instituts, et de contester la portée de leur influence.

Partie 1. L'ambition des instituts culturels nationaux européens : le pouvoir de la culture.

1° Objectif général de l'EUNIC.

Les objectifs énoncés par le réseau EUNIC sont clairs et accessibles sur leur site internet (EUNIC). On retient trois niveaux d'objectifs que prétend viser le réseau. Tout d'abord les partenariats efficaces entre les organisations participantes, partenariats qui se traduisent par des collaborations entre les instituts et leur constitution en réseau. Ensuite, la promotion de la diversité culturelle et linguistique et la compréhension entre les sociétés qui repose sur une conception positive de la diversité culturelle pour l'Union Européenne, et la nécessité d'une entente entre ses

membres sur le plan culturel. Enfin il s'agit pour les membres d'Eunic de renforcer le dialogue et la coopération entre les pays non-européens et d'entraîner par la même un dialogue interculturel et international. Sur quelles ambitions reposent ces objectifs ?

2° Un objectif porté par une ambition régulatrice à l'échelle européenne : la culture comme vecteur de développement.

A défaut d'avoir trouvé l'existence d'une culture propre à l'Europe, les identités culturelles nationales coexistent avec l'identité culturelle européenne. Cette coexistence se traduit par les principes de subsidiarité et de complémentarité de l'article 128 du Traité de Maastricht et de l'article 151 du traité d'Amsterdam (STICHT, 2000) :

“The Union shall contribute to the flowering of the cultures of the Member States, while respecting their national and regional diversity and at the same time bringing the common cultural heritage to the fore”.

Article 151-1 du Traité d'Amsterdam.

Il s'agit de permettre aux citoyens de prendre conscience de la diversité des cultures locales et nationales par le biais d'échanges culturels. Mais cette reconnaissance de la diversité culturelle vise un objectif supra-national, faire prendre conscience aux citoyens de l'existence d'un patrimoine culturel commun.

La création du réseau EUNIC s'inscrit ainsi dans une ambition plus large que la promotion de la diversité culturelle, qui est la promotion de la culture comme véritable vecteur de développement. Concomitant avec la construction de l'Union Européenne et l'émergence d'une politique européenne pour la culture, ce réseau présente un dispositif visant à intégrer la culture à la politique de développement de l'UE. On lit ainsi dans la charte du réseau :

“EUNIC est convaincu que la culture contribue au développement social et

humain et qu'elle favorise la cohésion sociale et la croissance économique. La culture peut aussi jouer un rôle significatif dans le développement démocratique et dans le processus de paix et de réconciliation engagé dans les sociétés sortant d'un conflit. De ce fait, les représentants d'EUNIC se réunissent régulièrement avec des membres du Parlement européen, de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure afin d'insister sur l'importance de la culture et de veiller à son inclusion dans la politique de l'UE et dans les cadres de financement pour le développement". (EUNIC)

Cette inscription dans le projet européen témoigne du pouvoir politique que représente les instituts culturels pour les relations internationales.

3° Cette ambition préside à la création des différents instituts culturels nationaux.

Bien qu'ils soient apparus antérieurement à la création de l'Union Européenne, les instituts culturels nationaux, de part leur tournure récente, s'inscrivent aujourd'hui directement dans cette ambition européenne. Pamela Sticht rappelle ainsi le contexte européen qui a présidé aux réformes des instituts culturels nationaux : « L'idée de la culture nationale, ainsi que le rôle des instituts dans la politique deviennent plus libéraux au cours de la construction européenne, notamment par l'amélioration des rapports internationaux et un changement de la conception nationale ». Le Goethe-Institut, interdit sous l'Occupation, a ainsi été recrée en 1952 dans un esprit démocratique. Par ailleurs, des réformes récentes de l'Alliance Française sont allées dans le sens de l'esprit de la construction européenne, en mettant en œuvre des dispositions de partenariat avec les autorités locales (STICHT, 2000). Parce qu'ils participent à la décentralisation de la politique culturelle extérieure, les instituts culturels nationaux européens doivent se repositionner sans cesse par rapport au contexte européen.

En somme, les nouvelles formes de diplomatie ont mis en évidence l'enjeu de

la projection et de la protection de l'image d'un pays sur la scène internationale, dont les instituts culturels représentent des véritables *soft power*.

Partie II : Le *soft power* des instituts culturels nationaux.

1° Une stratégie de promotion et de coopération représentée par la programmation des instituts.

Les tâches des instituts sont quasi-identiques. Leur programme comprend des manifestations culturelles des artistes du pays, expositions, concerts, diffusion de films, conférences, tables rondes. En plus de ces manifestations, les instituts proposent des enseignements de la langue nationale de leur pays, ainsi que des examens de langue permettant l'obtention de certificats linguistiques pour étudier dans le pays (STICHT, 2000). Malgré cette stratégie commune, les instituts européens présentent des différences dans leur positionnement qui semblent reliées à des conceptions politiques spécifiques de l'idée de « culture ». A titre d'exemple, le *British Council* choisit de privilégier le dialogue entre professionnels et les enseignements en anglais aux conférences et manifestations artistiques qui sont organisées hors-les-murs de l'Institut.

Par delà ces différences, le réseau EUNIC oeuvre à la mise en place de partenariats entre les instituts, pour réaliser l'objectif d'interculturalité présent dans la politique culturelle européenne. A titre d'exemple nous pouvons citer le projet "*Language Rich Europe*", mené par le British Council, qui sera d'une grande utilité aux décideurs en matière d'usage des langues au sein de l'UE, ainsi que les "Nuits littéraires", projet mené par les Centres tchèques sous la forme de manifestations organisées chaque année, au mois de mai, dans toute l'Europe autour de la littérature contemporaine et de la traduction littéraire (EUNIC).

2° Evaluation de l'impact de la stratégie adoptée.

Le choix des capitales comme lieu d'implantation des instituts pose de façon aiguë la question de leur visibilité et du positionnement sur une scène culturelle très riche. Les instituts ne souhaitent pas seulement s'appuyer sur leur lien à leur pays pour se positionner positivement sur la scène culturelle de leur pays d'accueil. Leurs dirigeants souhaitent se faire une place singulière dans l'offre culturelle locale essentiellement grâce à un programme original et de qualité. D'une part ils souhaitent se démarquer des institutions universitaires et des musées en alliant apprentissage et plaisir lors des événements qu'ils organisent, par exemple en combinant manifestation artistique et conférence au sein d'un même événement. D'autre part la qualité constitue aux dires des dirigeants un critère essentiel dans le choix des artistes et des intervenants invités (LISACK, 2013).

Il semble difficile de mesurer la puissance de l'impact d'un institut sur le pays où il est établi, au vu de l'inexistence de tout critère connu permettant de le mesurer. Ce qu'il y a de certain, c'est la présence de la culture nationale qu'assure ces instituts culturels dans un pays, et l'effet de vitrine que cela leur procure. Néanmoins, par leur désir d'affirmer un dynamisme fort et de séduire une élite, les instituts nous révèlent différents modèles d'influence. François Roche rapproche ainsi deux modalités d'influence représentée par les modèles français et américains : la projection et le rayonnement. Là où la culture américaine cherche à s'exporter par projection dans les autres pays, les instituts culturels européens semblent davantage suivre le modèle culturel français. La métaphore lumineuse du "rayonnement" pour qualifier l'influence de l'image de la France et de sa culture à l'étranger semble témoigner de sa puissance d'attraction culturelle, historique et mythologique (ROCHE, 2007). L'institut français est ainsi pensé comme un vecteur de diplomatie culturelle, à caractère politique, qui se veut réellement comme une diplomatie d'influence. Son président Xavier Darcos affirme ainsi : "Il n'existe pas de *soft power* si nous n'avons pas quelque chose à donner en soi".

Partie III : Limites et enjeux de pouvoirs : vers une baisse d'influence ?

1° Une présentation nationale publicitaire qui en oublie l'ambition d'interculturalité.

Dans les objectifs annoncés des instituts culturels polonais, slovaques, tchèques et hongrois, le dialogue interculturel est relégué au second plan derrière la présentation de soi (LISACK, 2013).

Les instituts culturels nationaux ont été des instruments de propagande lors de l'Allemagne nazie. Durant la seconde guerre mondiale un institut culturel polonais de Paris a été sous la tutelle du gouvernement allemand. Ce détournement historique témoigne bien de la pente dangereuse de la promotion ou de la publicité vers laquelle les instituts peuvent glisser. La coopération culturelle disparaît pour laisser place à une action dirigiste et unilatérale (STICHT, 2000).

De plus, le mélange des genres qui prévaut dans la définition des missions des instituts aboutit parfois à une grande confusion. Très peu d'évènements, à l'exception du "Centenaire du Cinéma" en 1995, ont réuni la coopération d'Instituts de langues très éloignées. Selon l'ancien directeur de l'Institut culturel italien de Paris, Paolo Fabbri, la coopération est parfois difficile entre des instituts car les ministères interdisent la promotion d'artistes étrangers. La promotion exclusive des artistes du pays de l'institut est une donnée obligatoire qui nuit à l'ambition de coopération entre ces instituts (STICHT, 2000).

Enfin, la cible visée par l'action des Instituts culturels nationaux montre des ambiguïtés. Là où les missions de diffusion et de partage telles que décrites dans la charte de l'EUNIC semblent implicitement viser le plus possible de citoyens, le rayonnement de ces instituts apparaît limité à une catégorie de personne très sélective. Cette considération nous invite à relativiser l'influence de l'action de ces Instituts sur les citoyens européens.

2° Un pouvoir qui s'amenuise ?

Les faits marquants de plusieurs fermetures d'Instituts ont permis de s'interroger sur le problème de leur influence. Ces fermetures provenaient principalement de la diminution des financements publiques. Ces crises ont entraîné un malaise dans l'opinion publique et médiatique, tantôt à critiquer le sacrifice qu'on faisait des humanités, tantôt à mettre en exergue la baisse considérable de rayonnement de ces institutions. Diminution de présence et donc de pouvoir, certes, mais due à une réelle baisse de l'aura de ces instituts ou des coupes budgétaires sauvages dont ils ont été les victimes ? En 1998 l'institut Goethe avait provoqué un émoi médiatique en annonçant la fermeture de neuf nouveaux établissements. La presse allemande parlait alors de "braderie". En 1996, la fermeture de la Maison Arthur Rimbaud au Yémen avait fait la une du magazine Le Monde (ROCHE, 1998). Cette situation peut être décrite comme un cercle vicieux où le leitmotiv de la baisse du rayonnement national et de l'influence de ces instituts entraîne un repli des subventions publiques, qui de lui-même contribue à la baisse de leur *soft power*.

Un autre malaise provient de l'éloignement des instituts culturels par rapport aux milieux culturels, artistiques et universitaires. Les professionnels ont ainsi de plus en plus confiance dans l'efficacité de leurs propres réseaux que dans les systèmes étatiques considérés comme trop institutionnalisés. Le mélange des genres et des professions qui prévaut dans les instituts culturels les isole des dynamiques du monde professionnel d'aujourd'hui. A l'heure de la spécialisation des métiers, la concentration au sein d'un même établissement d'activités aussi diverses que la diffusion de la langue, les échanges artistiques, des techniques audiovisuels et des échanges universitaires inspire peu confiance aux partenaires professionnels (ROCHE, 1998).

Enfin, ces instituts s'inscrivaient dans une attitude dirigiste post seconde guerre mondiale qui se trouve aujourd'hui dépassée par les nouvelles pratiques culturelles. Les fondations et associations culturelles peuvent constituer une réelle

concurrence pour les actions menées par les instituts culturels nationaux. Leurs modes de financement ou leur statut plus souple leur permettent de mener plus à terme leurs projets culturels. Par exemple, l'omniprésence de la Fondation Soros, qui dépense 300 millions de dollars en Europe centrale et orientale, soit trois fois plus que l'état français dans cette zone, constitue un élément de développement culturel extrêmement fort qui fait figure de concurrence déloyale pour les autres institutions soumises elles, aux taxes locales (ROCHE, 1998). Ce sont également les nouvelles pratiques liées aux usages des NTIC qui invitent à repenser le rôle de ces institutions : la diffusion d'une culture nationale doit-elle passer aujourd'hui par la promotion de sa langue nationale ?

Bibliographie

EUNIC, Site de présentation du réseau EUNIC, URL: <http://www.eunic-online.eu/fr>
(consulté le 22 avril 2013)

LISACK, Gaëlle, *Institutions nationales ou interculturelles ? Analyse de la programmation d'instituts culturels d'Europe centrale à Berlin et Paris à l'aube du vingt-et-unième siècle*, Thèse à l'Université Paris IV-Sorbonne, Synthèse disponible à l'URL: http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Lisack_Gaëlle_2013_Position_de_these.pdf
(consulté le 22 avril 2013)

ROCHE, François, *La crise des institutions nationales d'échanges culturels en Europe*, L'Harmattan, 1998

ROCHE, François, "La projection culturelle nationale, un éclairage franco-américain", in *Géopolitique de la culture, Espaces d'identité, projections, coopération*, L'Harmattan, sous la direction de François Roche, 2007

STICHT, Pamela, *Culture européenne ou Europe des cultures ? Les enjeux actuels de la politique culturelle en Europe*, L'Harmattan, Questions contemporaines, 2000

Table des matières

Extrait.....	p. 2
Abstract.....	p. 3
Introduction.....	p. 4
<u>Partie I / L'ambition des instituts culturels nationaux européens :</u>	
<u>le pouvoir de la culture.....</u>	<u>p. 5</u>
1° Objectif général de l'EUNIC.....	p. 5
2° Un objectif porté par une ambition régulatrice à l'échelle européenne : la culture comme vecteur de développement.....	p. 6
3° Cette ambition préside à la création des différents instituts culturels nationaux.....	p. 7
<u>Partie II / Le <i>soft power</i> des instituts culturels nationaux.....</u>	<u>p. 8</u>
1° Une stratégie de promotion et de coopération représentée par la programmation des instituts.....	p. 8
2° Evaluation de l'impact de la stratégie adoptée.....	p. 9
<u>Partie III / Limites et enjeux de pouvoirs : vers une baisse d'influence ?</u>	<u>p. 10</u>
1° Une présentation nationale publicitaire qui en oublie l'ambition d'interculturalité.....	p. 10
2° Un pouvoir qui s'amenuise ?.....	p. 11
Bibliographie.....	p. 13
Table des matières.....	p. 14